

**COMMISSION INTERCOMMUNALE  
D'AMENAGEMENT FONCIER DES  
COMMUNES DE BROMONT-LAMOTHE,  
CHAPDES-BEAUFORT, CISTERNES-LA-  
FORET, LA GOUTELLE, MIREMONT,  
MONTFERMY, PONTGIBAUD, SAINT-JACQUES-D'AMBUR  
ET SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL**

**PROCES-VERBAL  
de la séance du Vendredi 20 septembre 2024 à 9h00**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt septembre à neuf heures, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier des communes de Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, Cisternes-la-Forêt, La Goutelle, Miremont, Montfermy, Pontgibaud, Saint-Jacques-d'Ambur et Saint-Pierre-le-Chastel constituée par arrêté du Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme en date du 03 février 2023, s'est réunie, à la salle des fêtes de Pontgibaud, sous la présidence de Monsieur Annick DE OLIVEIRA, Commissaire-Enquêteur, désigné par le Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand.

Après avoir été régulièrement convoqués,

Etaient présents avec voix délibératives :

- M. Annick DE OLIVEIRA, Président de la commission,
- M. Kévin GANNE, représentant l'ONF,
- M. Olivier RICHARD, personne qualifiée pour la protection de la nature,
- M. Nicolas PORTAS, représentant les Services du Département,
- M<sup>me</sup> Victoria PENEL, représentant les Services du Département,
- M. Cyril COMPTE, représentant les Services du Département,

✓ Commune de Bromont-Lamothe :

- M. Jean-Jacques FRUCHART, représentant le Maire de Bromont-Lamothe,
- M. Camille ALLAIX, représentant les propriétaires fonciers,
- M. Gérard MIOCHE, représentant les propriétaires fonciers,
- M. Gérard COURSON, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,
- M<sup>me</sup> Sylvie AMADON, représentant les exploitants,
- M. Frédéric COURTADON, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Chapdes-Beaufort :

- M. Pascal ROSSIGNOL, représentant les propriétaires fonciers,
- M. Jean-Paul CERCY, représentant les exploitants,

✓ Commune de Cisternes-la-Forêt :

- M<sup>me</sup> Martine BARRIER, Maire,
- M. Christophe FEUILLADE, représentant les propriétaires fonciers,
- M. André COMBRE, représentant les propriétaires forestiers - Conseil municipal,
- M. Richard POUX, représentant les exploitants,
- M. Stéphane FAURE, représentant les exploitants,

**M. Jean-Louis AMADON**, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de La Goutelle :

**M. Frédéric SABY**, Maire,

**M<sup>me</sup> Odile CHOMETTE**, représentant les propriétaires forestiers - Conseil municipal,

**M. Bernard THOMAS**, représentant les propriétaires forestiers - Conseil municipal,

**M. Gérard TAUVERON**, représentant les propriétaires forestiers - CRPF,

✓ Commune de Miremont :

**M. David BOBIER**, représentant les propriétaires fonciers,

**M<sup>me</sup> Catherine BAREAU**, représentant les propriétaires fonciers,

**M<sup>me</sup> Jacqueline AUGEREAU**, représentant les propriétaires fonciers,

**M<sup>me</sup> Anne-Marie POURTIER**, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

**M. Hubert MOLLE**, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

**M. Michel OLLIER**, représentant les exploitants,

**M. Thierry PEYRARD**, représentant les exploitants,

✓ Commune de Montfermy :

**M. Claude ROBERT**, représentant les propriétaires fonciers,

**M. Daniel FERRY**, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune de Pontgibaud :

**M. Michel TIXIER**, représentant les propriétaires fonciers,

**M<sup>me</sup> Anne-Michèle DONNET**, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

**M. Jean-François COURTADON**, représentant les propriétaires forestiers – CRPF,

✓ Commune du Saint-Pierre-le-Chastel :

**M. Gérard MIOCHE**, représentant les propriétaires fonciers,

**M. Jacques ROUDAIRE**, représentant les propriétaires forestiers – Conseil municipal,

**M. Jean-Paul GOY**, représentant les exploitants.

Assistaient également à la séance, à titre consultatif :

**M<sup>me</sup> Amandine RECHOU**, du Cabinet Bisio & Associés, chargée de la procédure de réglementation des boisements,

**M<sup>me</sup> Claire BATTISTELLA**, du Cabinet Bisio & Associés, chargée de la procédure de réglementation des boisements.

Étaient absents excusés :

**M. Cédric ROUGHEOL**, Conseiller départemental,

**M<sup>me</sup> Audrey MANUBY**, Conseillère départementale,

**M<sup>me</sup> Cathelyne POUGHEON-PASSELAIGUE**, représentant la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans,

**M. Luc DENIS**, représentant les services fiscaux,

**M. Dominique LANAUD**, représentant l'INAO,

**M. Luc CAILLOUX**, Maire de Chapdes-Beaufort,

**M<sup>me</sup> Elisabeth LEYRIT**, représentant propriétaires forestiers – Chapdes-Beaufort,

**M. Hervé COMBRE**, représentant les propriétaires fonciers – Cisternes-la-Forêt,

**M. Jacques-Philippe SAINT-GERAND**, Maire de Miremont,

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier – Secteur Pontgibaud  
Procès-verbal de la séance du 20 septembre 2024

**M. Vladimir LONGCHAMBON**, Maire de Montfermy,  
**M. Noël GRANGE**, représentant les propriétaires forestiers – Montfermy,  
**M. Jean-Jacques LASSALAS**, Maire de Pontgibaud,  
**M<sup>me</sup> Valérie MEUNIER**, représentant les propriétaires forestiers – Pontgibaud,  
**M. Gabriel DE GERMINY-GOTTE**, représentant les propriétaires forestiers – Pontgibaud,  
**Mme Janette VIALETTE-GIRAUD**, Maire de Saint-Pierre-le-Chastel,  
**M. Antoine GOURDY**, représentant les Services du Département.

M. Nicolas PORTAS, Directeur Agriculture, Sylviculture et Alimentation, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h00.

La CIAF étant composée de **92 personnes avec voix délibératives**, le quorum réglementaire doit représenter la moitié des voix dont celle du Président, soit 46 membres. **39 membres** avec voix délibératives dont le Président participent à cette séance, le quorum n'est pas atteint.

Le Président constate que le quorum n'est pas atteint. Ainsi, conformément à l'article R.121-4 du Code rural et de la pêche maritime, il précise que la commission ne peut valablement délibérer. En conséquence, il lève la séance à 9h20 et comme mentionné dans la convocation en cas de non atteinte du quorum, une nouvelle réunion de la CIAF est programmée ce jour à 9h30.

**Le Président,**



**Annick DE OLIVEIRA**

**Le Secrétaire,**



**Nicolas PORTAS**